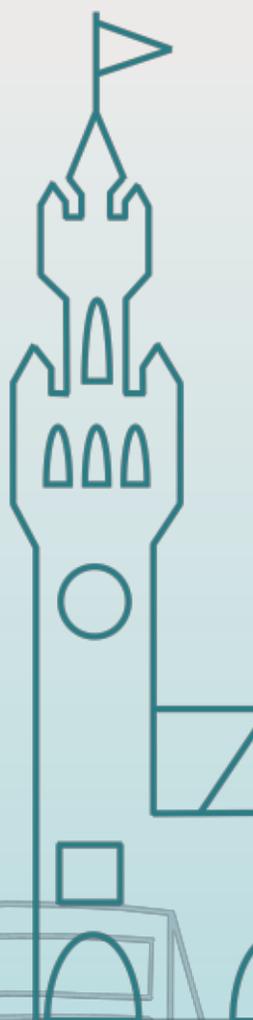




HCCH

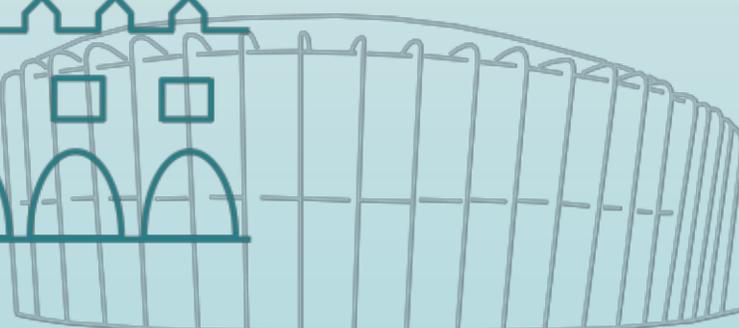
célèbre  
**125**  
ans

Connecter. Protéger. Coopérer. Depuis 1893.



# Rapport *annuel*

2018



Édition  
*spéciale*



HCCH

célèbre  
**125**  
ans

Connecter. Protéger. Coopérer. Depuis 1893.



Rapport  
*annuel*

2018

Édition  
*spéciale*

# Avant-propos



C'est pour moi un honneur de rédiger l'avant-propos de ce Rapport annuel particulier : *l'Édition spéciale des 125 ans*.

Cette édition spéciale a été préparée afin d'inscrire dans les annales les événements organisés en vue de la célébration du 125<sup>e</sup> anniversaire de la HCCH. Si le présent Rapport annuel consigne également d'autres avancées réalisées par la HCCH au cours de l'année 2018, je suis certain que vous me pardonnerez de consacrer mon avant-propos à ce tournant remarquable pour une organisation qui l'est tout autant.

Le 12 septembre 1893, Tobias Asser, juriste, érudit et homme d'État néerlandais, a inauguré la Première session de la HCCH. Intimement convaincu qu'un cadre juridique solide régissant les interactions transfrontières entre les individus et les entreprises faciliterait non seulement la vie au delà des frontières, mais établirait également un ordre privé fondé sur les règles apte à promouvoir la paix et la justice dans le monde, il a conçu la HCCH comme une plate-forme multilatérale de dialogue, de discussion, de négociation et de collaboration.

La Première session portait sur des questions d'ordre général relatives à la procédure civile et à la compétence. Plus précisément, les délégués, qui venaient de 13 États, ont traité de sujets tels que le mariage, la forme des documents, les successions, les testaments, les donations ainsi que la procédure civile. Cette session a été un grand succès et a abouti à l'élaboration de la Convention de la HCCH relative à la procédure civile. En 1911, la communauté internationale a pris acte de ce succès et a honoré la valeur inestimable des efforts de M. Asser en lui décernant le prix Nobel de la paix pour avoir été à l'initiative de cette Première session. Comme l'a dit M. Løvland, Président du comité Nobel, dans son discours de présentation le 10 décembre 1911 à Oslo, M. Asser a préparé « le terrain à l'élaboration de conventions qui

établiraient l'uniformité du droit international privé et conduiraient ainsi à une plus grande sécurité publique et justice dans les relations internationales ».

Le 12 septembre 2018, la HCCH a célébré le 125<sup>e</sup> anniversaire de l'ouverture de cette Première session, ce qui offrait également l'occasion de saluer la vision de M. Asser. La HCCH a célébré cet important anniversaire en organisant une cérémonie solennelle en présence de sa Majesté le Roi Willem Alexander des Pays-Bas. Cette cérémonie a représenté le point d'orgue d'un triptyque d'événements commémoratifs visant à faire le lien entre le passé, le présent et l'avenir de la HCCH. Ce triptyque était complété par deux conférences de haut niveau organisées par l'intermédiaire des Bureaux régionaux de la HCCH en Amérique latine et aux Caraïbes et dans la région Asie et Pacifique. S'inspirant de la vision de M. Asser, ces événements ont été l'occasion de s'interroger sur les opportunités et les défis pour la HCCH, aujourd'hui et à l'avenir. Les conclusions de ces événements, tout comme celles de la séance de réflexion des Membres de la HCCH qui a suivi la cérémonie du 12 septembre, contribueront à façonner les futures orientations stratégiques de la HCCH.

Je saisis cette occasion pour remercier l'ensemble de mes collègues du Bureau Permanent à La Haye, Buenos Aires et Hong Kong pour leur immense dévouement et leur travail sans relâche qui ont permis de faire de cette année d'anniversaire une année si spéciale. Vous avez mis en œuvre avec brio un calendrier extrêmement exigeant. Je tiens également à remercier les nombreux amis de la HCCH qui ont volontiers contribué à nos événements organisés en vue de la célébration de cet anniversaire. Votre soutien et vos efforts détermineront l'orientation de la HCCH pour les années à venir.

La HCCH est véritablement une organisation remarquable. Elle poursuit ses travaux imprégnés par la vision de M. Asser. Elle fait face aux difficultés et saisit les opportunités afin de rester l'organisation internationale prééminente pour l'élaboration de solutions innovantes à l'échelle mondiale en droit international privé. Pour de nombreuses années encore, la HCCH continuera à connecter, protéger et coopérer ; ce qu'elle fait depuis 1893.

**Christophe Bernasconi**  
Secrétaire général

mars 2019

# Table des matières



- 04 Une année de célébration :  
La HCCH fête ses 125 ans -  
Connecter. Protéger.  
Coopérer. Depuis 1893
- 18 Autres points forts
- 20 Les Membres
- 21 Les ratifications & adhésions
- 22 Faits et chiffres 2018
- 24 Une année de réflexion :  
Autres faits marquants
- 30 Gouvernance
- 32 L'équipe

# Une année de célébration : Connecter. Protéger.

« 125<sup>e</sup> anniversaire de la HCCH -  
Défis et opportunités dans un monde  
de plus en plus interconnecté »

## SAR Hong Kong (Chine)

Le premier événement organisé en vue de célébrer le 125<sup>e</sup> anniversaire de la HCCH s'est tenu du 18 au 20 avril 2018 au sein de la RAS de Hong Kong (République populaire de Chine), siège du Bureau régional du Bureau Permanent pour l'Asie et le Pacifique (BRAP)<sup>1</sup>. S'adressant à 220 participants, d'éminents experts mondialement reconnus représentant tous

les continents et les principales traditions juridiques se sont inspirés de la forme du Forum de Davos afin d'évoquer les opportunités et les difficultés du droit international privé. Ils se sont également intéressés à ce que ces dernières pourraient impliquer en matière d'évolution de la HCCH, s'interrogeant sur la manière dont celle-ci pourrait conserver sa position d'organisation pré-éminente pour le développement de solutions innovantes à l'échelle mondiale en droit international privé.

Le discours introductif, extrêmement riche et éloquent du Professeur Basedow n'a pas seulement embarqué l'audience à travers les 125 ans de la HCCH<sup>2</sup> et quelques-unes de ses réalisations, mais a également suggéré de nouvelles voies permettant à celle-ci de continuer à « apporter son concours à une communauté internationale privée qui exige une certaine sécurité juridique dans un monde où les différentes législations territoriales perturbent le flux régulier des mouvements mondiaux. »<sup>3</sup> Il a ensuite rejoint le premier panel d'experts qui, sous la direction de M. Lord Collins of Mapesbury, s'est penché sur le rôle actuel et futur du droit international privé<sup>4</sup>.

Les panels d'experts qui s'en sont suivis ont poursuivi cette discussion, se concentrant sur les domaines de travail de la HCCH. Les experts abordant le sujet du « Droit international de la famille et la protection des enfants » ont tenu à remettre en cause certains points de vue surannés quant à la notion traditionnelle de « famille ». Ils ont ainsi suggéré que le

concept de « famille nucléaire », qui continue à sous-tendre la plus grande partie de la réflexion dans ce domaine, est désormais dépassé. Les experts ont également jugé artificielle et complexe la séparation des droits de la famille et commercial. Ils ont postulé que, dans une mesure toujours croissante, les familles constituent des acteurs commerciaux et que les activités commerciales représentent une source de revenus pour celles-ci. Ils ont préconisé une interprétation plus nuancée de la famille de sorte à améliorer les résultats des politiques publiques et à favoriser le développement d'instruments de la HCCH.



Le panel d'experts consacré au « Droit commercial et financier international » s'est concentré sur les nombreux avantages que les technologies modernes et la digitalisation des informations sont susceptibles d'offrir. Les experts se sont penchés sur la technologie des registres distribués, l'informatique dématérialisée, l'intelligence artificielle et l'utilisation de l'assistance digitale et automatique, notamment sous la forme de contrats intelligents. Des mécanismes de

règlement des différends tournés vers la technologie, la protection, sécurisation et transaction des données pourraient tirer parti de ces avancées, mais sont également susceptibles de remettre en cause certains concepts de droit international privé, tels que certains éléments de rattachement. D'éventuelles adaptations pourraient s'avérer nécessaires à cet égard afin de s'assurer que les futurs travaux de la HCCH résistent à l'épreuve du temps.

Quant à l'« Entraide judiciaire internationale et la procédure civile », les experts ont évoqué l'importance de la HCCH dans la limitation des obstacles à l'entrepreneuriat et l'accroissement de l'efficacité et de la rentabilité en matière de contentieux et de coopération transfrontières. On recensait, parmi les thèmes plus larges abordés par les experts, le renforcement de l'efficacité et de la transparence au niveau mondial, non seulement en vue d'améliorer l'accès à la justice et l'état de droit, mais aussi pour susciter la confiance dans les trois branches respectives du gouvernement. Ils ont fait valoir que, pour les gouvernements, la coopération ne représente pas un choix intéressé, mais plutôt un service qu'ils rendent à leurs

# La HCCH fête ses 125 ans

## Coopérer. Depuis 1893.

citoyens susceptible de renforcer les droits de l'homme au moyen de l'amélioration de l'accès à la justice, ce qui implique une « obligation » de coopération entre les nations.

S'arrêtant sur le rôle de la HCCH et la manière dont l'Organisation pourrait continuer à s'acquitter de son mandat efficacement et rationnellement à l'avenir, les experts ont affirmé qu'il incombait à la HCCH de s'ouvrir encore davantage ; ce qui implique une portée géographique renforcée et une meilleure interaction régionale. Ils ont également laissé entendre qu'il pourrait s'avérer nécessaire que la HCCH fasse preuve d'une plus grande flexibilité quant à l'accomplissement de son mandat. Les propositions allaient d'un intérêt renforcé pour l'élaboration d'instruments portant sur l'entraide judiciaire, et pas uniquement des instruments de pur droit international privé, à la prise en considération de l'élaboration d'instruments non contraignants lorsque les solutions

Par conséquent, un appel a été lancé à l'unisson pour que la HCCH poursuive ses efforts en vue de faire connaître l'Organisation et ses instruments, d'en faire une véritable organisation universelle et accessible à tous, au moyen des technologies modernes, à l'instar de webinaires, vidéos, bases de données et banques de connaissances en ligne, afin de diffuser des informations et dispenser des formations. Les experts ont au surplus encouragé la HCCH à mener des efforts promotionnels plus importants par l'intermédiaire de ses Membres et à garantir une meilleure coordination avec d'autres organisations internationales.

- 1 Pour plus d'informations concernant cette conférence mondiale, veuillez consulter : < [www.hcch125.org](http://www.hcch125.org) >.
- 2 J. Basedow, « The Hague Conference and the Future of Private International Law – A Jubilee Speech », (82) 2018 (4) *RebelsZ* 922-943.
- 3 *Ibid.*, 922-943, p. 943 [Traduction du Bureau Permanent].
- 4 Les panels d'experts ont été enregistrés et sont disponibles sur la chaîne Youtube de la HCCH.



contraignantes ne semblent pas envisageables, tout en s'intéressant dès les premières étapes à l'utilisation des technologies numériques à cet effet. Les projets « e-APP » et « iSupport » ont en particulier été évoqués comme exemples de l'utilisation des technologies numériques à l'appui, respectivement, des Conventions Apostille et Recouvrement des aliments de la HCCH.

Les experts ont en outre constaté une méconnaissance subsistante tant à l'égard de la HCCH en tant qu'organisation que de ses Conventions. Il a été constaté que cette méconnaissance était largement répandue au sein des gouvernements, du pouvoir judiciaire et parmi les praticiens, et ce, en particulier dans des États qui n'ont rejoint que récemment la HCCH.



# Une année de célébration : Connecter. Protéger.

## « Réunion latino-américaine sur la mise en œuvre et le fonctionnement des Conventions de La Haye relatives à l'entraide judiciaire et à la protection internationale des enfants »

### Buenos Aires (Argentine)

Le deuxième événement s'est déroulé à Buenos Aires (Argentine), siège du Bureau régional du Bureau Permanent pour l'Amérique latine et les Caraïbes (BRALC). Tenue du 13 au 15 août 2018, cette réunion a attiré 180 participants venus de 24 États et territoires. Parmi eux, se trouvaient les Présidents de l'ensemble des principales institutions de droit international privé d'Amérique latine, des représentants d'Organes nationaux et d'Autorités centrales, d'organismes de protection de l'enfance et d'instances internationales, ainsi que des membres du Réseau international de juges de La Haye (RIJH), des fonctionnaires du pouvoir législatif et de l'appareil judiciaire, des diplomates, des universitaires, des avocats et des étudiants.

La réunion s'est concentrée sur les défis auxquels les États doivent faire face lorsqu'ils mettent en œuvre et tentent d'améliorer le fonctionnement des Conventions de la HCCH en matière d'entraide judiciaire et de protection internationale des enfants ; plus de 40 experts régionaux ont partagé leurs expertises et mis en avant deux domaines qui suscitent des défis spécifiques.

Le premier domaine avait trait aux responsables gouvernementaux. Les experts ont relevé une certaine méconnaissance du droit international privé et un besoin de mieux expliquer cette branche du droit, notamment sa capacité à faciliter la protection des droits de l'homme et à garantir l'accès à la justice au niveau mondial. Selon les experts, cette meilleure compréhension offrirait l'impulsion nécessaire à l'obtention d'un soutien politique plus important aux fins de

développement du droit international privé. En outre, les experts ont également pris acte de l'effet de composition d'une telle méconnaissance et d'un manque d'expertise parmi les praticiens. Ils ont plaidé pour une meilleure éducation au sein des écoles diplomatiques, judiciaires et de droit ainsi que pour une formation postdoctorale continue dans cette branche du droit.

Le deuxième domaine concernait la rationalité et l'efficacité des États et de leurs agences dans le cadre de la mise en œuvre et de l'application des Conventions de la HCCH. Reconnaisant qu'une transposition réussie représente un élément clé pour s'assurer du fonctionnement effectif des Conventions de la HCCH et les empêcher de devenir inopérantes tant aux niveaux national qu'international, les représentants des autorités étatiques ont relevé les efforts significatifs nécessaires à la mise en œuvre des Conventions de la HCCH au niveau national. Au surplus, ils ont mis en exergue les difficultés rencontrées dans le cadre du fonctionnement des Conventions de la HCCH une fois entrées en vigueur. Ils ont notamment fait référence aux retards dans l'exécution rapide des demandes d'entraide judiciaire.

Les experts ont relevé que la HCCH, au moyen de ses services et de son assistance post conventionnels, apportait une importante contribution aux États de la région, par exemple, en offrant des conseils en matière d'optimisation des méthodes de travail pour réduire les retards, mais également en partageant des mesures effectives de mise en œuvre. Toutefois, ils ont aussi indiqué que les États doivent faire plus de progrès par eux-mêmes afin de rendre leurs procédures plus efficaces, y compris en améliorant la coordination entre leurs agences et les parties prenantes pertinentes. Les experts ont proposé la création de Groupes de travail nationaux spécialisés en charge du développement du droit international privé au niveau national, tout en reconnaissant l'importance du pouvoir législatif dans la mise en œuvre des instruments en interne. En outre,



# La HCCH fête ses 125 ans

## Coopérer. Depuis 1893.

ils ont recommandé l'utilisation accrue des technologies numériques ; les expériences positives de certaines Autorités centrales à cet égard représentant des exemples de bon augure.

Enfin, les représentants des États ont évoqué les difficultés qu'il y a à suivre les travaux des différentes instances internationales, notamment celles qui élaborent des traités, à l'instar de la HCCH. À cet égard, les participants ont eu vent de la collaboration fructueuse entre l'Organe national et le secteur universitaire au Mexique.



# Une année de célébration :

## Connecter. Protéger.

### Cérémonie commémorative du 125<sup>e</sup> anniversaire de la HCCH

« 125 ans d'un engagement concret »

#### La Haye (Pays-Bas)

Le 12 septembre 2018, sa Majesté le Roi Willem-Alexander des Pays-Bas s'est joint à la HCCH pour une cérémonie commémorative du 125<sup>e</sup> anniversaire de l'Organisation. Cette cérémonie s'est tenue au sein du site historique du théâtre Diligentia, situé au cœur de La Haye, ville de la paix et de la justice. Il ne se trouve qu'à quelques pas de la magnifique Salle de Trêves, où la Première session de la HCCH s'est tenue en 1893.



Son Excellence Mme Nora Stehouwer a mené le programme de cette cérémonie qui comprenait des interventions de son Excellence M. Sander Dekker, ministre pour la Protection juridique des Pays-Bas, son Excellence Mme Pauline Krikke, Maire de La Haye, le Professeur Paul Vlas, Président de la Commission d'État néerlandaise de droit international privé, M. Andrew Walter, Président du Conseil sur les affaires générales et la politique de la HCCH et M. Christophe Bernasconi, Secrétaire général de la HCCH.

Leurs discours, qui sont reproduits dans le présent Rapport annuel, ont insisté sur l'histoire et l'importance du travail de la HCCH à l'heure actuelle et à l'avenir. S'inspirant de la vision de M. Asser en 1893, les intervenants ont mis en exergue que le travail de la HCCH a touché et continue de toucher des millions de personnes et d'opérations commerciales dans le monde entier et au quotidien. Les intervenants ont également constaté que les travaux de la HCCH ne feront que gagner en importance, dans un monde où les vies transfrontières prennent de plus en plus de place. Au surplus, ils ont souligné que le droit international privé consistait en une conversation entre des nations de différentes traditions juridiques et ont mis en exergue le rôle important que joue la HCCH en ce qu'elle facilite cette conversation. Les dialogues, discussions, négociations et la collaboration menés

# La HCCH fête ses 125 ans

## Coopérer. Depuis 1893.

à bien sous les auspices de la HCCH constituent et aboutissent à des réponses pragmatiques aux différences, tout en assurant la promotion de l'accès à la justice et de l'état de droit au niveau mondial.

Enfin, les intervenants ont reconnu la relation importante et solide établie de longue date entre la HCCH, les Pays-Bas, son État hôte, et la ville de La Haye, ville internationale de la paix et de la justice, sa ville hôte.

Deux représentations musicales ont ponctué le programme avant que sa Majesté le Roi et le Secrétaire général ne dévoilent une œuvre commémorative, souvenir de la cérémonie. Cette œuvre est désormais fièrement installée dans la salle de conférence du Bureau Permanent



## Allocution de Son Excellence Mme Nora Stehouwer van Iersel, Maître de cérémonie

Your Majesty, Your Excellencies, Distinguished guests, good afternoon, bienvenue to you all.

I am delighted to welcome you here in the theatre Diligentia for the commemorative ceremony of 125 years of existence of the Hague Conference on Private International Law, indeed 125 years of making a difference. My name is Nora Stehouwer-van Iersel. In the recent past I served as Ambassador for the International Organisations in NL and I am honoured to be your Master of Ceremonies today.

It is a tremendous honour to welcome His Majesty King Willem-Alexander of the Kingdom of the Netherlands who has graced us with his presence today. Among our most special guests I also welcome Minister of Legal Protection of The Netherlands, His Excellency Mr Sander Dekker and the Mayor of the city of The Hague Her Excellency Ms Pauline Krikke, as well as the distinguished representatives of the Members of the Hague Conference on Private International Law and members of the diplomatic corps.

*Alors que vous preniez place, vous avez pu regarder des photos retraçant l'histoire de la Conférence et écouter la Symphonie du Nouveau Monde, composée par Anthony Dvorak et jouée pour la première fois en 1893 au Carnegie Hall de New York. Elle a été jouée à une époque où la Conférence de La Haye créait également un nouveau monde grâce à la collaboration dans le domaine du droit international privé. Le Néerlandais Tobias Asser – qui a reçu plus tard le prix Nobel de la paix – et plusieurs de ses collègues ont créé les fondements de ce qui, 125 ans plus tard, a donné naissance à 38 Conventions, 2 Protocoles et un ensemble de Principes. Ce qui est unique – et rend la HCCH si spéciale – c'est que ce travail législatif a au quotidien une importance cruciale dans la vie des citoyens, des familles et des entreprises à travers le monde entier. Vous en apprendrez davantage au cours de cette cérémonie.*

### [Speeches and launch of the new HCCH video]

In this first interlude, the well-known soprano Violetta Lazin will make us go back in time with the melancholic song 'Long time ago' from Copland, and then with the second song she makes clear through the Tarantella that dancing is the best cure in life! Violetta will be accompanied by Luba Podgayskaya.

### [Musical interlude]

Thank you, Violetta and Luba, for this vivid music.

### [Speeches]

We will now have the second musical interlude which will illustrate that it is time to celebrate the 125 years of the Hague Conference: the "Brindisi" of Verdi's opera "La Traviata", with the soprano Violetta Lazin and the tenor Charles Hens, accompanied by Luba Podgayskaya.

### [Musical interlude]

Thank you for this festive music. We have reached the final stage of this ceremony. I now invite to the stage His Majesty the King together with the Secretary General of the HCCH, Dr Christophe Bernasconi, who jointly will unveil the artwork commissioned on the occasion of 125 years of existence of the Hague Conference on Private International Law.

### [Unveiling of the painting]

Thank you Majesty and thank you Dr Bernasconi.

This officially concludes the ceremony. Thank you all for joining us on this historic occasion. I invite you to remain seated while His Majesty and certain other guests proceed to the reception rooms. In a few moments you will be invited to join the reception there. Thank you all very much for your presence today.



Allocution de Son Excellence M. Sander Dekker,  
Ministre pour la Protection juridique,  
ministère de la Justice et de la sécurité des Pays-Bas

Your Majesty, Secretary-General, Your Excellencies, ladies and gentlemen,

It's a great pleasure to address you on behalf of the Dutch government and to congratulate you all on the 125th anniversary of the Hague Conference on Private International Law.

*Nous sommes fiers d'abriter une organisation internationale riche d'une si longue histoire et d'une telle importance à l'heure de la mondialisation. Si vous me le permettez, je vais poursuivre en anglais.*

When the Dutch lawyer Tobias Asser convened the first Hague Conference in 1893, the world was a different place. I'm sure other speakers will mention him today, and rightfully so.

Because Asser, winner of the Nobel Peace Prize, was a visionary.

At the end of the nineteenth century, he saw that international relations were expanding. What's more, cross-border business disputes had started to arise, demanding clarity and resolution. Of course, most people still lived their lives within the boundaries of their own neighbourhood. But Asser foresaw that this would change. He saw that, in the future, the world would need international legal agreements. And he was right.

In the late nineteenth century, our cities and neighbourhoods defined who we were. Nowadays, the wider world is part of our daily lives. Through our travels, through our personal contacts, and through the internet. Often the resulting possibilities make life easier or more interesting. But they can make life more complicated, too. Imagine you're unlucky enough to have a car accident while on holiday abroad. The damage is serious, and you need to know which country's laws will determine who's liable. Fortunately, the Hague Convention on the Law Applicable to Traffic Accidents lays down rules which help figure that out. Allowing all parties to put the incident behind them and move on.

Even more painful is when international marriages fall apart. Especially when there are children involved, and one parent decides to take them abroad without the other parent's approval. Regrettably, situations like this are not uncommon. But thanks to the Hague Conference, we have a legal procedure to bring the children home as soon as possible.

Cases like these show the clear need for the work of the Hague Conference. The harmonisation of rules, which has always been your goal, enables people to find their way in a globalising world that, to many, can seem like a maze.

I'd like to congratulate you on your many achievements, and to invite you all to continue seeking practical solutions to the complex legal situations that arise all over the world. I look forward to hearing the results of the Conference's ongoing work, and especially to the upcoming Diplomatic Conference on the 'Judgments Project'.

Ladies and gentlemen, if we had a time machine and could transport Tobias Asser to the present day, I'm sure he would be delighted with the progress of the Hague Conference. And with the legacy of what he started: global cooperation that aims to solve people's legal problems. Let us continue guiding people through the maze of private international law. Let's help them eliminate legal obstacles and find simple solutions for their legal problems. Above all, let's show them that the rule of law really works.



## Allocution de Dr Christophe Bernasconi, Secrétaire général de la HCCH

Your Majesty, Excellencies, Distinguished Guests, Dear Friends and Colleagues,

Minister Dekker, thank you for your thoughtful speech and kind words.

Now, you ALL know why we're here! An anniversary! 1893 – 125 years ago. An unusually fine year. Something completely new is presented to the world. It amazes everyone! It changes lives, around the planet. What is that awesome new thing? Right, the dishwasher! The world's first dishwasher is presented at the 1893 World Expo in Chicago. Invented by a resourceful American woman, Josephine Cochrane. The idea catches on!



Meanwhile, over in Europe, in 1893 another remarkable "invention" is launched. Tobias Asser, with strong support from Italian colleague Pasquale Mancini and Russian jurist Fyodor Martens, masterminds the very first Session of the Hague Conference on Private International Law. And here we are, exactly 125 years later, remembering them too!

Mind you, that first dishwasher won a top prize: "Best mechanical construction, durability and adaptation to its line of work". Sounds a bit like the Hague Conference! Tobias Asser received the Nobel Peace Prize in 1911 – for having established the Hague Conference. The dishwasher is universal – there surely is at least one in every country in the world! The HCCH has not (yet!) spread quite that far!

Japan started to participate in the work of the Hague Conference as early as 1904, the first non-European State. Today we have 83 Members, the latest being Kazakhstan. 152 States or parties are connected in one way or another with our work. As of this morning, following deposits of instrument by Paraguay, Cuba and the Philippines, there are in total 921 ratifications, accessions etc. that have brought Hague Conventions into effect around the world (or are about to) [921] – giving effect to basic human rights, providing effective cooperation mechanism between States, providing commercial operators with legal certainty and predictability, thus favouring cross-border trade and commerce. Ensuring Access to Justice. The work of the HCCH matters. And so it's only right today to say thank you to all those who have brought us here. The many top experts and delegates involved in our work – those who negotiate our Conventions and other instruments. Especially the dedicated officials from our Members who always have a keen interest in what is going on in their Organisation. And of course, all former and current colleagues at the Permanent Bureau (the Secretariat).

Thank - You - All!

I also wish to thank the Government of the Netherlands as Host State for all its support throughout the years. The same goes for the City of The Hague. Your Majesty: the Royal Family's keen, continuing interest in our work is very much valued indeed.

*Vous avez tous vu la vidéo.*

*La HCCH n'est pas seulement la plus ancienne des institutions juridiques internationales à La Haye. Notre travail a aussi le plus grand impact direct et pratique sur la vie des gens en situation internationale : le bien-être des enfants, les opérations commerciales, les procédures judiciaires civiles et commerciales.*

*En fait, nous sommes comme ce lave-vaisselle : Nous ronronnons efficacement, à l'arrière-plan, accomplissant du travail essentiel, de sorte que les gens puissent se concentrer sur d'autres choses. Bon, ne vous méprenez pas ! Je ne me plains pas ! Pas aujourd'hui.*

*Mais quand on est en arrière-plan, on n'est forcément pas au premier plan !*

*Demandez à quelqu'un dans la rue « qu'est-ce que la HCCH ? » – et vous aurez assurément un regard perplexe en réponse. Essayez-ça sur le chemin du retour après la réception !*

*921 ratifications, adhésions etc. de Conventions de La Haye – c'est pas mal !*

*Mais, plus de 40 États de ce monde ne sont toujours pas liés à la HCCH. Si tous les États de ce monde étaient Parties à nos huit Conventions qui connaissent le plus grand succès [Apostille, Notification, Preuves, Élection de for, Adoption internationale, Enlèvement d'enfants, Protection des enfants, et Recouvrement des aliments] nous aurions près de 1500 ratifications, adhésions etc.*

*Il reste donc du chemin à parcourir – passer au niveau suivant.*

*Aussi, à la HCCH avons-nous des discussions « de lave-vaisselle » sur ces prochaines étapes et notre programme de travail : « quelle est la meilleure façon de le remplir ? », « qui devrait le remplir ? » et « quel est le meilleur programme ou cycle à choisir... ? »*

*Notre monde, un monde où le droit international privé est de plus en plus visible, chaque jour, et bien ce monde a besoin d'une Conférence de La Haye forte et efficace – plus que jamais et donc nous invitons ces autres États à devenir Membres de la HCCH, à se joindre à ses Conventions à tirer parti de ce que nous faisons – pour leur peuple, pour leurs entreprises.*

*Mesdames Messieurs les ambassadeurs, dites à vos capitales qu'en investissant dans la HCCH et ses Conventions, elles auront un excellent retour sur investissement : qu'elles aident les gens à démêler leurs imbroglios, qu'elles investissent dans la coopération internationale – à son meilleur niveau.*

Today let's celebrate together what the Organisation has achieved over the past 125 years. Even these days with our ageing populations – and yes, there's a Hague Convention that helps here too – it's not easy being 125 years old. Especially when you plan to live for another 125 years! That's the good news! The best news? We have a dishwasher – so you don't need to stay behind after the reception!

*Merci !*



## Allocution de Son Excellence Mme Pauline Krikke, Maire de La Haye

Your Majesty, Excellencies, Ladies and Gentlemen,

With hindsight you can see that actually it was announced in the newspaper: The Hague's date of birth as the international city of peace and justice. Under the headline 'An Important Conference', on the second of September eighteen ninety-three it was reported in the *Algemeen Handelsblad* that "two weeks from now representatives from various countries will meet in The Hague to make preparations for a uniform regime in certain areas of private international law".

Certain areas. A modest description of a conference which could easily be considered historic. Both for the judicial world and for our city. The Peace Conference of eighteen ninety-nine is often seen as when The Hague's international reputation first began. And that was certainly a very important milestone.

But it actually started to evolve six years before that. And it was because of that successful conference on private international law and what followed, that the Russian Tsar decided to hold the first Peace Conference here in our city. That this all took place in The Hague was largely due to the efforts of just one man: Tobias Asser.

As the Minister already mentioned. And rightly so, because his achievements were indeed exceptional. This man who has meant so much to international law and The Hague, initially found that he was out of step with the age. Because although telegraphy meant that international communication was becoming more important, and people could travel much more easily because of the railways and shipping, at the same time, nationalism was on the rise.

In that respect there were certain parallels with the age we live in now. Tobias Asser opposed this. As a citizen of the world, he not only moved with ease in international circles but was also convinced that the Netherlands could not do without strong foreign relations. It was also, not least, due to his dedication to private international law that Tobias Asser was the first and, until now, only Dutch citizen to be awarded the Nobel Peace Prize.

Hundred and twenty-five years later. The Hague has become a centre for peace and justice. Our city is renowned for that. But more importantly, law is ultimately always about people. Everyone should be able to count on the law for protection, wherever they may be. Whether that be in business or in personal relationships. And as the world has become smaller and international contact has grown, so the need for international regulation has only increased.

The law touches upon people's lives. Including children. I have seen for myself how refugee children are growing up in the Lebanon. But it is not just the violence of war which can drive children from their familiar surroundings. We all know the stories of children who suffer because their parents are caught up in a divorce. But when those parents also live in different countries, a divorce can become all the more complicated. And the consequences for the children even more serious. The many conventions of The Hague Conference on Private International Law on protecting the rights of children have made an important contribution to the position of children.

That these important international agreements are made here in The Hague is something to be proud of.

I warmly congratulate The Hague Conference on Private International Law on this anniversary. As one of the oldest and most respected international organisations, you occupy a unique position. The importance of your organisation is reflected mostly in the lives of countless people. All over the world.



## Allocution du Professeur Paul Vlas, Président de la Commission d'État néerlandaise de droit international privé

Your Majesty, Your Excellencies, Ladies and Gentlemen,

The history of the Hague Conference on Private International Law is closely connected with the work of a famous Dutch scholar, Tobias Asser, who was a lawyer, professor of law and member of the Dutch Council of State.

Asser was instrumental in preparing and shaping the Hague Conference at the end of the 19th Century. The opening of the first session of the Conference on 12 September 1893 was a glorious conclusion of an international venture which began some twenty years earlier in 1873 with the foundation of the Institut de droit international at the Town Hall of the City of Ghent in Belgium. Asser wrote, together with his friend and Italian colleague Pasquale Mancini, the Institute's programme for private international law with a view to harmonizing and codifying rules of private international law. Asser and Mancini had written earlier about their ideas in the first issue of the *Revue de droit international et de législation comparée*, founded in 1869.

Asser took special interest in the enforcement of foreign judgments by advocating regulation through international treaties. In 1873, an attempt of the Dutch Government to convene an international conference failed due to international political obstacles. In 1884, Mancini, who had become Minister of Foreign Affairs of Italy, invited a large number of States to a conference to be held in Rome in 1885 on the topic of the enforcement of foreign judgments. However, the conference had to be cancelled due to the outbreak of cholera in northern Italy. Shortly afterwards, Mancini had to resign as Minister of Foreign Affairs because of his colonial policy. The international conference never took place.

But the idea of having conferences on the subject of the international codification of private international law did not die with this last attempt: Asser had his contacts within the Dutch government – he personally knew the Dutch Minister of Foreign Affairs mr. Gijsbert van Tienhoven – and Asser persuaded him to convene an international conference on the regulation of a number of questions of private international law.

The date for the opening session was fixed for 12 September 1893, although in the summer of 1893 there were some thoughts of postponing the opening with a few days. Asser wrote to his friend the Dutch Minister that he was not in favor of postponing, although – and I quote from Asser's letter to Van Tienhoven – 'such a delay might just be greatly appreciated by the Dutch delegates, who may be taking vacations and who, upon their return in September, will find a pile of work waiting for them'. Words still true for our times!

Fortunately, there was no postponement and the Conference opened on 12 September in the Salle de Trèves, here in The Hague. Asser was unanimously elected President of the Session and in his acceptance speech he characterized the realization of the Conference as one of the dreams of his youth coming true. The Conference lasted until 27 September. It was successful and laid the ground work for three other sessions – held in 1894, 1900 and 1904 – the result of which was seven multilateral treaties on private international law.

After the first Conference Asser took the initiative to ask the Dutch Government to establish a Standing Government Committee in order to advise on 'measures for the promotion of the Codification of Private International Law'. The Standing Committee was established on 20 February 1897 by Royal Decree, signed by the Queen-Regent Emma. As expected, Asser became its first President and stayed President until his death in 1913.



The Hague Conference remained an occasional diplomatic assembly into the first decade of the 20th Century and was then dormant from 1928 until after the second world war. In 1955 the Conference was established as an intergovernmental organization. This transformation from an assembly to an international organization was in particular the result of the efforts of mr Matthijs van Hoogstraten, then a young employee at the Dutch Ministry of Foreign Affairs. Together with professor Johannes Offerhaus, the seventh Chair of the Standing Committee, Van Hoogstraten convinced the Dutch Government to make resources available to relaunch the Conference and transform it to a permanent institution. During the Seventh Session in 1951 Van Hoogstraten put forward a motion for the Statute of the Hague Conference, laying out the role of the Standing Committee and the Netherlands as host state, and establishing the Secretariat of the organization, known as the Permanent Bureau. The Statute was accepted and entered into force in 1955. Matthijs van Hoogstraten became the first Secretary General of the Conference.

In the first years the Standing Committee directed the Permanent Bureau in its activities in conformity with the Statute. However, gradually the direction shifted to the Commission on General Affairs and Policy. Fifty years later, in 2005, the Statute was revised in order to allow Regional Economic Integration Organizations to be admitted as members. The revision also took note of the shift of responsibilities by identifying the Council on General Affairs and Policy as the body in charge of the operation of the Conference. Nevertheless, the revised Statute still pays some tribute to the historic role of the Netherlands and the Standing Committee. The Standing Committee remains an intermediary between the Conference and the Netherlands as regards for example the appointment of senior members of the Permanent Bureau and the determination of the dates of the Diplomatic Sessions.

*Votre Majesté, Vos Excellences, Mesdames et Messieurs,*

*L'histoire de la Conférence de La Haye est une histoire fascinante marquée à l'origine par l'initiative individuelle et la persévérance. Nous ne pouvons qu'exprimer notre gratitude envers toutes celles et ceux qui ont été impliqués dans cette histoire au cours de ces 125 années. Il est difficile d'anticiper les changements ainsi que les défis qui nous attendent dans le domaine du droit international privé pour les 125 prochaines années. Cependant, tout au long de son histoire, la Conférence de La Haye n'a cessé de se développer et d'évoluer. Je suis donc certain que les 125 prochaines années seront tout aussi productives et rencontreront tout autant de succès que celles qui sont célébrées aujourd'hui.*

*Je vous remercie.*



## Allocution de M. Andrew Walter, Président du Conseil sur les affaires générales et la politique

Your Majesty, Minister, Mayor, Secretary General, Excellencies and very good friends,

Private international law is essentially a conversation. A dialogue between different legal systems, traditions and cultures. For some 125 years, legal experts, government officials and representatives from civil society have been coming here to The Hague, to have a conversation, about the conversation that is private international law.

As we all know, a good conversation is characterized by sympathy, mutual respect, curiosity and a willingness on the part of all participants to be moved, to see the world differently, to see the world through another's eyes. These characteristics are to be found in all aspects of the Hague Conference on Private International Law. In its experts' groups, and working groups, at special commissions, in the diplomatic sessions and in the Council that I am so very privileged to Chair.

The founding of the Hague Conference was an act of optimism. It was founded on the belief that with the right expertise, and with trust, the differences between us can be narrowed, if only a little bit. It was also a supremely pragmatic response to those differences.

Tobias Asser understood it is not possible or indeed necessary to agree on everything. It is enough to find even small areas of commonality, with time, good will and good conversation, Tobias Asser believed that these areas of commonality would surely grow. That mixture of optimism and pragmatism is reflected in our ongoing normative work. But just as important through the practical mechanisms that ensure the agreements we have reached are given effect in the real world and serve those they are intended to assist.

The core Conventions of the Hague Conference are amongst the most successful and widely used in international agreements ever concluded. This, I believe, is largely due to the collective efforts of everyone associated with the Hague Conference, to make them work, and to overcome difficulties when they arise. Our Conventions are living, working documents in the very best sense.

We have much to celebrate as we mark this significant anniversary. It is right that we reflect on our many, many achievements, yet there is still a great deal of work to be done.

I very much look forward to our future conversations.

Thank you.



# Autres

**13-15 mars**

Réunion du Conseil sur les affaires générales et la politique  
*La Haye*

**28-29 juin**

Quatrième réunion du Groupe d'experts sur la reconnaissance et l'exécution des accords transfrontières en matière familiale impliquant des enfants  
*La Haye*

**6-9 février**

Troisième réunion du Groupe d'experts relatif au projet Filiation / Maternité de substitution  
*La Haye*

**18-20 avril**

Conférence de la HCCH, « 125<sup>e</sup> anniversaire de la HCCH - Défis et opportunités dans un monde de plus en plus interconnecté »  
*RAS Hong Kong (République populaire de Chine)*

**12 juin**

Réunion du Conseil des Représentants diplomatiques  
*La Haye*



JANVIER

FÉVRIER

MARS

AVRIL

MAI

JUIN

**29-31 mai**

Atelier HCCH-UNICEF en Asie sur le rôle des Conventions de la HCCH en matière de protection transfrontière des enfants dans la région  
*Katmandou (Népal)*

**29 mai**

25<sup>e</sup> anniversaire de la *Convention de la HCCH du 29 mai 1993 sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale*

**24-29 mai**

Quatrième réunion de la Commission spéciale sur la reconnaissance et l'exécution des jugements étrangers  
*La Haye*

# points forts

## 4-7 septembre

Atelier HCCH-UNICEF en Asie sur le rôle des Conventions de la HCCH en matière de protection transfrontière des enfants dans la région  
*Bangkok (Thaïlande)*

## 18-19 octobre

Rencontre caribéenne sur la protection internationale de l'enfant – Mise en œuvre et fonctionnement des Conventions de la HCCH sur la protection des enfants  
*Kingston (Jamaïque)*

## 13-15 août

Réunion latino-américaine sur la mise en œuvre et le fonctionnement des Conventions de la HCCH relatives à l'entraide judiciaire et à la protection internationale des enfants  
*Buenos Aires (Argentine)*

## 25-28 septembre

Quatrième réunion du Groupe d'experts relatif au projet Filiation / Maternité de substitution  
*La Haye*

## 24-26 octobre

20<sup>e</sup> anniversaire du Réseau international de juges de La Haye (RIJH) et réunion pour discuter du RIJH, des communications judiciaires directes en matière de droit international de la famille et du fonctionnement de la Convention de la HCCH de 1980 sur l'enlèvement d'enfants dans une perspective judiciaire  
*Miami (États Unis)*



## 28-31 août

Réunion du Groupe d'experts sur la coopération et l'accès à la justice au profit des touristes internationaux  
*La Haye*

## 18-21 septembre

Sixième réunion du Groupe de travail sur l'article 13(1)(b) en vue d'élaborer un Guide de bonnes pratiques au titre de la Convention de la HCCH de 1980 sur l'enlèvement d'enfants  
*La Haye*

## 5-7 décembre

Conférence, « Protection transfrontière des adultes vulnérables »  
*Bruxelles (Belgique)*

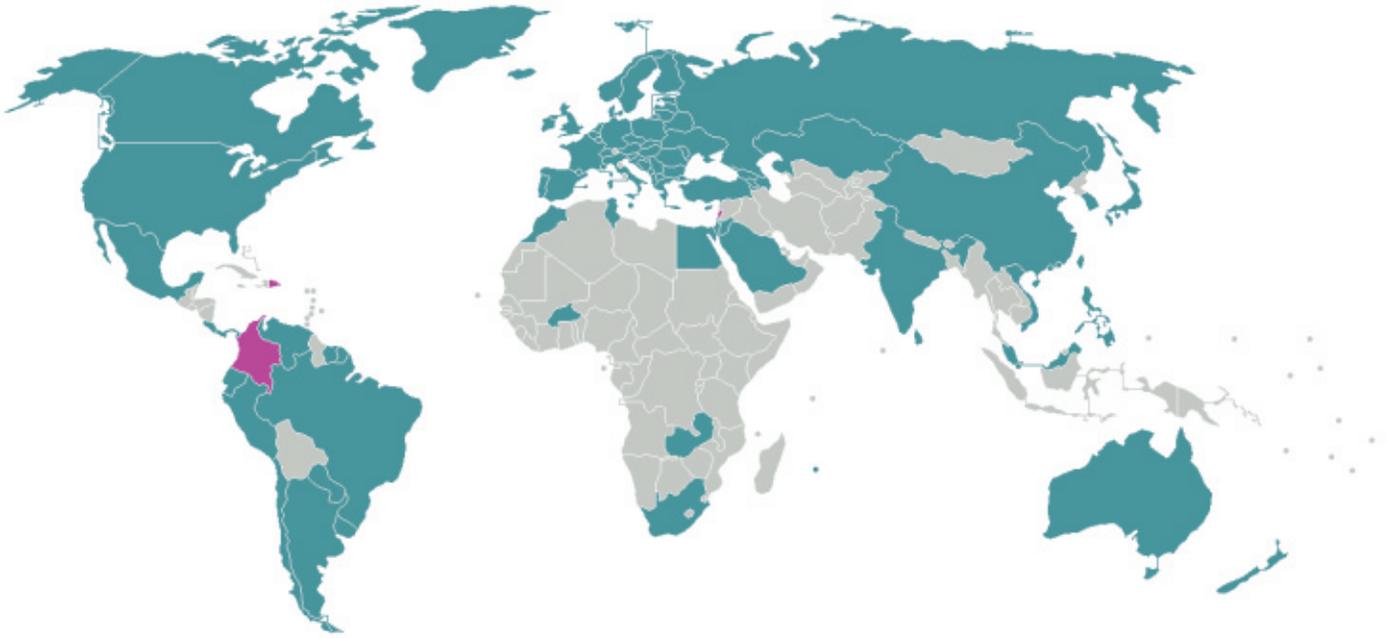
## 13-14 septembre

Réunion informelle de réflexion  
*La Haye*

## 12 septembre

Cérémonie commémorative visant à célébrer le 125<sup>e</sup> anniversaire de la HCCH  
*La Haye*

# Les Membres

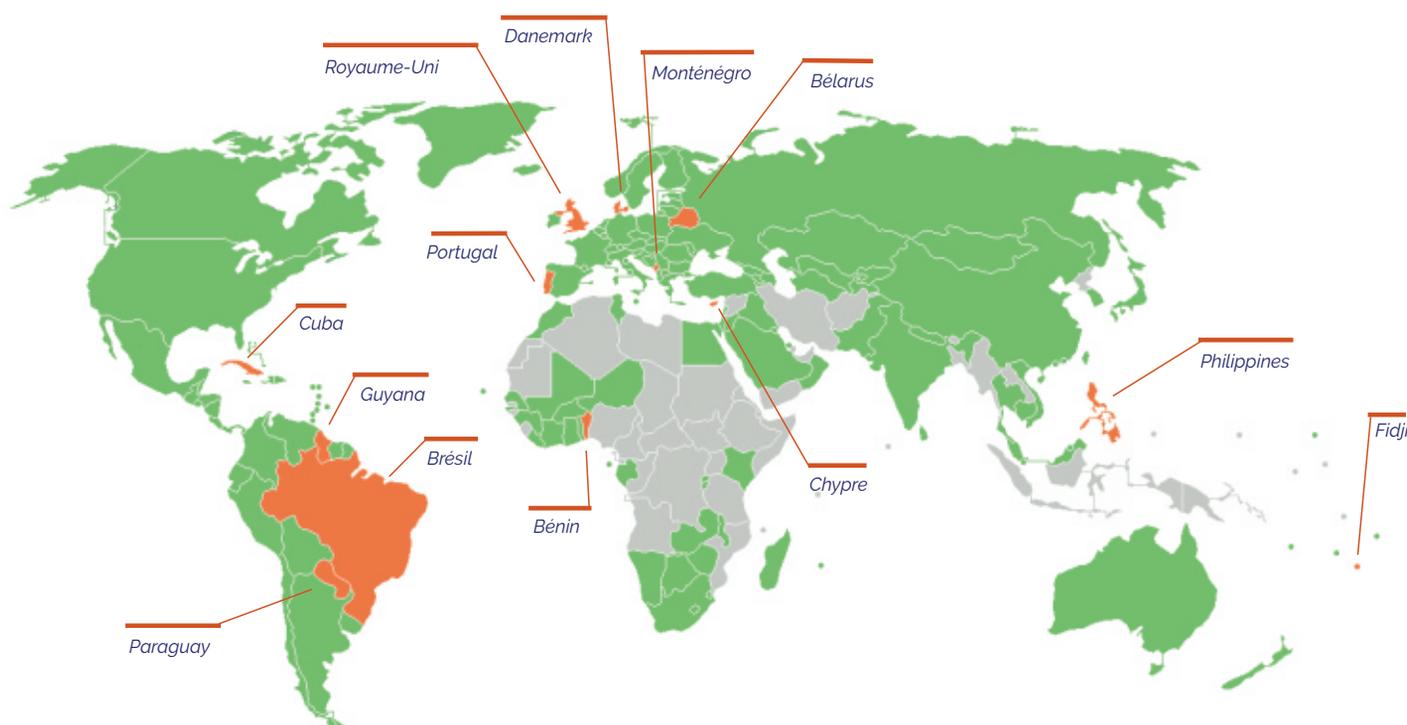


*Membres*



*États admis (la reconnaissance de la qualité de Membre de la Colombie, du Liban et de la République dominicaine dépend de leur acceptation du Statut)*

# Les ratifications & adhésions



## Nouvelles ratifications des Conventions de la HCCH en 2018 & adhésions à celles-ci

■ Ratifications & Adhésions en 2018

■ Autres Parties liées

\* EEV : entrée en vigueur en 2018

\*\* EEV : entrée en vigueur en 2019

### Convention Apostille de 1961

Philippines \*\*  
Guyana \*\*

### Convention Notification de 1965

Brésil \*\*

### Convention Enlèvement d'enfants de 1980

Cuba \*

### Convention Adoption internationale de 1993

Bénin \*

### Convention Protection des enfants de 1996

Paraguay \*\*  
Fidji \*\*

### Convention Protection des adultes de 2000

Chypre \*  
Portugal \*

### Convention Élection de for de 2005

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord \*\*  
Danemark \*  
Monténégro \*

### Convention Recouvrement des aliments de 2007

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord \*\*  
Bélarus \*



0

Nouveau Membre de la HCCH

# Faits

2

Nouvelles adhésions  
Convention Apostille de 1961

1

Nouvelle adhésion\*  
Convention Enlèvement d'enfants  
de 1980

1

Nouvelle adhésion  
Convention Notification  
de 1965

1

Nouvelle ratification  
Convention Adoption internationale  
de 1993



2

Nouvelles adhésions  
Convention Protection des enfants  
de 1996

1+1+1

Nouvelles adhésion\*\* | adhésion | ratification  
Convention Élection de for de 2005

2

Nouvelles ratifications  
Convention Protection des adultes  
de 2000

2

Nouvelles ratifications  
Convention Recouvrement  
des aliments de 2007

\* Adhésion donnant lieu à une procédure d'acceptation  
\*\* État lié par suite de l'agrément d'une ORIE



**3 771** ⇒ **4 105**  
en 2017 en 2018

Nombre de fans  
sur Facebook

**3 708** ⇒ **4 456**  
en 2017 en 2018

Nombre de « *followers* »  
sur LinkedIn

**1 055** ⇒ **1 347**  
en 2017 en 2018

Nombre de « *followers* »  
sur Twitter

**160 000 €** de

contributions financières  
volontaires pour le Bureau  
à La Haye

**18 000 €** de

contributions financières volontaires  
(Gouvernement de l'Argentine) pour  
le fonctionnement du Bureau régional  
pour l'Amérique latine et les Caraïbes  
(BRALC)

**180 000 €** de

contributions financières volontaires  
(principalement de la part du Gouvernement  
de la RAS de Hong Kong) pour le  
fonctionnement du Bureau régional pour  
l'Asie et le Pacifique (BRAP)



# Une année de réflexion :

- 25 Le 25<sup>e</sup> anniversaire de la Convention de la HCCH de 1993 sur l'adoption internationale
- 25 Le 20<sup>e</sup> anniversaire du Réseau international de juges de La Haye (RIJH)
- 26 Quatrième réunion de la Commission spéciale sur la reconnaissance et l'exécution des jugements étrangers
- 26 Atelier HCCH-UNICEF en Asie sur le rôle des Conventions de la HCCH en matière de protection transfrontière des enfants dans la région
- 27 Troisième et quatrième réunions du Groupe d'experts relatif au projet Filiation / Maternité de substitution
- 27 Groupe d'experts sur l'utilisation de la liaison vidéo et d'autres technologies modernes pour l'obtention des preuves à l'étranger
- 28 Quatrième réunion du Groupe d'experts sur la reconnaissance et l'exécution des accords transfrontières en matière familiale impliquant des enfants
- 28 Sixième réunion du Groupe de travail sur l'article 13(1)(b) en vue d'élaborer un Guide de bonnes pratiques au titre de la Convention de la HCCH de 1980 sur l'enlèvement d'enfants
- 29 Conférence conjointe CE-HCCH sur la protection transfrontière des adultes vulnérables. Un pas important
- 29 Le projet protant sur la coopération et l'accès à la justice au profit des touristes internationaux

### Le 25<sup>e</sup> anniversaire de la Convention de la HCCH de 1993 sur l'adoption internationale

L'année 2018 a été marquée par deux autres anniversaires. Le premier correspondait au 25<sup>e</sup> anniversaire de l'adoption de la Convention Adoption internationale de la HCCH ; avec actuellement près de 100 Parties contractantes, elle est l'un des instruments les plus éprouvés de l'Organisation. En vue de marquer cet événement significatif, le Bureau Permanent a publié une nouvelle brochure consacrée à cette Convention de la HCCH. Intitulée « 25 ans de protection des enfants dans le cadre de l'adoption internationale », cette brochure présente les principes fondamentaux de la Convention Adoption internationale de la HCCH d'une manière facilement accessible au public en général. En outre, elle analyse ses principaux résultats ainsi que les difficultés qui persistent.



La brochure

### Le 20<sup>e</sup> anniversaire du Réseau international de juges de La Haye (RIJH)

Le deuxième anniversaire correspondait à la commémoration des 20 ans du RIJH, au moyen d'une conférence internationale organisée au sein de l'Université Internationale de Floride à Miami. Cette conférence visait à commémorer la proposition, mise en avant pour la première fois lors du séminaire pour juges sur la protection internationale des enfants (De Ruwenberg, en 1998) d'établir un réseau international de juges spécialisés en matières familiales. S'il s'agissait à cette époque d'un territoire totalement inexploré, les participants ont recommandé que les États mettent en place un réseau judiciaire afin de renforcer la protection des enfants au niveau international. Pour l'essentiel, le RIJH visait à rassembler un ou plusieurs membre(s) désigné(s) du pouvoir judiciaire d'un État. Ces juges devaient agir comme point de contact et de liaison au sein de leur propre État ou territoire, mais également par rapport à des juges d'autres États ou territoires. À l'origine, le réseau se consacrait exclusivement à la Convention Enlèvement d'enfants de la HCCH, les juges apportant une assistance dans le cadre du fonctionnement effectif de celle-ci. Aujourd'hui, 84 États ont nommé 133 juges au sein du RIJH.



Ce réseau a grandi et s'est développé pour constituer un aspect essentiel de la protection internationale de l'enfant. Toutefois, et c'est tout aussi important, l'établissement du RIJH a créé un précédent. Il est désormais largement reconnu que les traités

mondiaux et régionaux tirent grandement parti des communications judiciaires directes. Aujourd'hui, de nombreux instruments internationaux s'appuient sur des réseaux semblables au RIJH.



Événement à  
Miami

## Une année de réflexion :

### Quatrième réunion de la Commission spéciale sur la reconnaissance et l'exécution des jugements étrangers

La Quatrième et dernière réunion de la Commission spéciale sur la reconnaissance et l'exécution des jugements étrangers s'est tenue en mai 2018 et a préparé le projet de Convention de 2018. La Commission spéciale a estimé qu'elle avait accompli son mandat et que les travaux sur le projet de Convention avaient atteint le point où il convenait de convoquer la 22<sup>e</sup> Session diplomatique mi 2019. Les préparatifs de cette Session diplomatique sont en cours, tout comme ceux en vue d'organiser une nouvelle réunion d'experts afin d'aborder les questions ayant trait à la compétence directe. Cette dernière devrait avoir lieu peu de temps après la conclusion de la Session diplomatique.



Projet sur les jugements



### Atelier HCCH-UNICEF en Asie sur le rôle des Conventions de la HCCH en matière de protection transfrontière des enfants dans la région

Par suite de webinaires conjoints fructueux organisés vers la fin de l'année 2017, le Bureau régional de l'UNICEF pour l'Asie du Sud, le Bureau régional de l'UNICEF pour l'Asie orientale et le Pacifique et la HCCH ont organisé deux ateliers au Népal et en Thaïlande. Le premier s'est tenu en mai 2018 et couvrait l'Asie du Sud ; le second s'est tenu en septembre 2018 et couvrait l'Asie orientale et le Pacifique. Les participants ont discuté des déplacements transfrontières d'enfants depuis l'Asie et des mécanismes visant à soutenir une migration en toute sécurité. Ils ont acquis des connaissances sur la manière dont les Conventions de la HCCH relatives à la Protection des

enfants pouvaient régler les difficultés liées à la protection transfrontière des enfants en Asie, y compris dans le contexte de l'immigration irrégulière (par ex., le trafic, les enfants non accompagnés). Ils ont également mis en lumière l'importance de la coopération en vue de prévenir le trafic d'enfants et d'y remédier, ainsi que de protéger les enfants migrants. Au surplus, les participants ont partagé leurs expériences pertinentes concernant les Conventions de la HCCH et se sont penchés sur la manière de les mettre en œuvre. Ces ateliers ont également constitué une plate-forme qui a permis aux participants d'en apprendre plus sur la HCCH et de mieux comprendre les avantages qu'il y a à devenir Membre de l'Organisation.



Espace Adoption

### Troisième et quatrième réunions du Groupe d'experts relatif au projet Filiation / Maternité de substitution

Le Groupe d'expert sur la Filiation / Maternité de substitution s'est réuni à plusieurs reprises en 2018. Les Troisième et Quatrième réunions ont continué à envisager la possibilité d'établir des règles internationales en matière de filiation, y compris concernant les accords de maternité de substitution à caractère international. Constatant que l'absence de règles uniformes de droit international privé en matière de filiation était susceptible d'aboutir à une « filiation bancaire », et ce faisant, à des problèmes pour les enfants et leur famille, les experts ont rappelé que l'uniformité pouvait apporter des réponses à ces problèmes. Les experts ont également recensé trois méthodes principales d'établissement de la filiation dans

la plupart des États, mais ont décidé de se concentrer sur les deux méthodes les plus utilisées. Ils ont énoncé un certain nombre de critères fondamentaux de tout nouvel instrument qui viserait à renforcer la prévisibilité, la sécurité et la continuité de la filiation internationale. Cela impliquait que les experts expriment une préférence pour un instrument simple, non seulement pour s'assurer de sa valeur ajoutée pour les familles, mais également pour faciliter sa mise en œuvre pour les États. Ils ont affirmé que ce dernier point permettrait d'obtenir l'adhésion d'un maximum d'États et ainsi, une protection pour un maximum d'enfants. Au surplus, les experts ont réitéré la nécessité pour cet instrument de tenir compte des droits fondamentaux, de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant et de l'intérêt supérieur de l'enfant, tout en complétant les Conventions de la HCCH existantes en matière familiale.



Unies relative aux droits de l'enfant et de l'intérêt supérieur de l'enfant, tout en complétant les Conventions de la HCCH existantes en matière familiale.



Projet sur la  
Filiation /  
Maternité de  
substitution

### Groupe d'experts sur l'utilisation de la liaison vidéo et d'autres technologies modernes pour l'obtention des preuves à l'étranger

En 2018, le Groupe d'experts sur l'utilisation de la liaison vidéo et d'autres technologies modernes pour l'obtention des preuves à l'étranger a terminé ses travaux de rédaction d'un Guide de bonnes pratiques sur l'utilisation de la liaison vidéo au titre de la Convention Preuves, complété par des Profils d'États spécifiques aux Parties contractantes. Le Guide de bonnes pratiques analyse les évolutions en matière d'utilisation de la liaison vidéo pour l'obtention des preuves au

titre de la Convention Preuves et fait notamment référence au droit interne et à d'autres accords internationaux. Il énonce en outre des bonnes pratiques à suivre et rend compte d'informations complémentaires tirées des Profils des États. Le Guide sera quant à lui publié dans le courant de l'année 2019, par suite de son approbation par le Conseil sur les affaires générales et la politique.



Projet sur  
l'utilisation de  
la liaison vidéo

## Une année de réflexion :

### Quatrième réunion du Groupe d'experts sur la reconnaissance et l'exécution des accords transfrontières en matière familiale impliquant des enfants

En juin 2018, le Groupe d'experts sur la reconnaissance et l'exécution des accords transfrontières en matière familiale impliquant des enfants a tenu sa Quatrième réunion sous la direction du Professeur Paul Beaumont de l'Université d'Aberdeen (Écosse, Royaume-Uni). Les experts ont premièrement résumé les travaux réalisés quant à l'élaboration d'un « Guide pratique relatif aux accords familiaux » en vertu des Conventions Enlèvement d'enfants de 1980, Protection des enfants de 1996 et Recouvrement des aliments de 2007. Une fois finalisé, il présentera des bonnes pratiques sur la manière dont les accords familiaux impliquant des enfants peuvent être reconnus et exécutés dans un État étranger en vertu de ces

Conventions de la HCCH. Les experts ont porté une attention particulière au changement de résidence habituelle de l'enfant consécutif à un accord de non retour, question évoquée lors de la Septième réunion de la Commission spéciale sur le fonctionnement pratique des Conventions Enlèvement d'enfants de 1980 et Protection des enfants de 1996, qui s'est tenue en octobre 2017. En outre, les experts se sont également interrogés sur les différentes voies à suivre pour leurs travaux futurs. S'ils sont convenus de recommander la poursuite des travaux, ils ont également insisté sur la nécessité de mener des recherches plus approfondies sur les questions techniques et les bonnes pratiques en matière d'exécution des accords familiaux transfrontières dans plusieurs ordres juridiques distincts. Les experts ont estimé que les conclusions d'une telle recherche pourraient informer leur décision quant au maintien ou non de leur recommandation en vue de l'élaboration éventuelle d'un nouvel instrument contraignant.



Projet sur  
les accords  
familiaux

### Sixième réunion du Groupe de travail sur l'article 13(1)(b) en vue d'élaborer un Guide de bonnes pratiques au titre de la Convention de la HCCH de 1980 sur l'enlèvement d'enfants

Le Groupe de travail sur le projet de Guide de bonnes pratiques sur l'article 13(1)(b) s'est réuni en septembre 2018. L'Honorable juge Diana Bryant, AO, QC, ancienne juge en chef du Tribunal aux affaires familiales d'Australie, a de nouveau présidé la réunion du Groupe de travail chargé de réfléchir et de discuter d'une version révisée du projet de Guide de bonnes pratiques sur l'interprétation et l'application de l'article 13(1)(b) de

la Convention Enlèvement d'enfants de 1980. Cette dernière révision était le fruit de consultations avec les Membres de la HCCH et a constitué une avancée significative vers la finalisation du document aux fins d'approbation et de publication subséquente en 2019.



Projet relatif à  
l'Article 13(1)(b)



### Conférence conjointe CE-HCCH sur la protection transfrontière des adultes vulnérables. Un pas important

Plus de 130 experts se sont réunis à Bruxelles pour discuter des questions relatives à la « Protection transfrontière des adultes vulnérables ». Ils ont souligné l'importance pratique du sujet, évoquant les besoins actuels des adultes vulnérables dans les situations transfrontières ainsi que les réponses et les expériences des États à cet égard. Ils ont également partagé leurs expériences concernant la mise en œuvre et le fonctionnement de la Convention de la HCCH sur la protection des adultes et ont réfléchi aux travaux futurs possibles dans ce domaine du droit. La conférence a offert un forum unique permettant aux experts d'aborder la question d'un large éventail de points de vue, y compris ceux des organisations internationales ainsi que des organisations

professionnelles actives dans ce domaine. Les experts ont également examiné les besoins éventuels de normes juridiques et / ou de mécanismes de coopération supplémentaires, de services post-conventionnels et de développement de bonnes pratiques. Il s'agissait notamment de suggestions concernant la suppression de l'exequatur, le renforcement de l'autonomie des parties, l'utilisation des services des affaires consulaires, les avantages des communications judiciaires directes et l'élaboration de formulaires modèles et de certificats ainsi que de registres électroniques.



Événement sur  
la protection  
des adultes

### Le projet portant sur la coopération et l'accès à la justice au profit des touristes internationaux

Des experts de 15 États et de l'Union européenne se sont réunis à La Haye pour une réunion du Groupe d'experts sur la coopération et l'accès à la justice au profit des touristes internationaux. La réunion était présidée par S.E. l'Ambassadeur M. Fernando Bucheli Vargas, Consul général de l'Équateur auprès du Royaume des Pays-Bas. Les experts ont partagé leurs expériences ainsi que des données concernant la protection des touristes internationaux, en s'appuyant sur leurs régimes nationaux et régionaux respectifs, tels que l'Accord du Mercosur de 2005 et le réseau des CEC. Les experts ont couvert un large éventail de questions. Ils se sont penchés sur la notion de touristes et leurs vulnérabilités possibles. Ils ont également réfléchi à la nécessité et à

l'importance éventuelles d'assurer aux touristes un accès approprié à la justice par le biais d'un instrument international, à la croissance du tourisme de masse, en particulier dans les économies émergentes, ainsi qu'aux changements que connaît l'industrie du tourisme. Ils ont relevé des lacunes concernant les régimes actuels de protection du tourisme et se sont demandé si, et le cas échéant, dans quelle mesure il pouvait y avoir une corrélation entre d'une part l'augmentation du tourisme et des dépenses touristiques et d'autre part le nombre de touristes insatisfaits. Les discussions ont également permis de finaliser un projet de rapport complet par l'intermédiaire d'un consultant, généreusement financé par le Gouvernement brésilien, à la fin de l'année 2018. Le Conseil décidera en mars 2019 des prochaines étapes possibles dans le cadre de ce projet.



Projet  
Tourisme

# Gouvernance



## Réunion du Conseil sur les affaires générales et la politique (CAGP)

La réunion du CAGP s'est tenue du 13 au 15 mars 2018. 171 participants représentant 63 Membres et une Organisation régionale d'intégration économique (ORIE), ainsi que 12 observateurs ont assisté à cette réunion et ont été témoins de la signature et de la ratification de la Convention de la HCCH sur la protection des adultes par le Portugal. Des informations actualisées ont été transmises aux participants, qui ont examiné un grand nombre de questions ayant trait à l'Ordre du jour normatif, non normatif et en matière de gouvernance de la HCCH. Ils sont ainsi de nouveau convenus d'un programme de travail ambitieux pour 2019. Ce programme de travail qui prend la forme des Conclusions et Recommandations du CAGP est disponible sur le site web de la HCCH.

## Réunion du Conseil des Représentants diplomatiques (CRD)

La réunion du CRD s'est tenue le 12 juin 2018. Le CRD a approuvé le Budget de la HCCH pour l'Exercice financier 2018-2019 pour un montant total de 4 213 480 €. Le CRD s'est également prononcé en faveur de la réélection du Président du Comité permanent du CRD de l'époque, M. Nic Turner, ministre de la Justice du Royaume-Uni, pour un mandat allant jusqu'en 2020, ainsi que de l'élection de M. Luiz Otávio Ortigão de Sampaio, Conseiller à l'Ambassade du Brésil auprès du Royaume des Pays-Bas, en qualité de vice-Président du Comité permanent.

## Plan stratégique de la HCCH

Les travaux de la HCCH se déroulent de plus en plus dans un environnement diversifié et complexe. Les vies, transactions et procédures juridiques transfrontières sont peu à peu devenues la norme. Ainsi, les Membres ont conclu que si le Plan stratégique de 2002 avait fait ses preuves à de nombreux égards, des changements étaient nécessaires afin que l'Organisation résiste à l'épreuve du temps et en vue de la préparer au mieux à ce nouvel environnement. Des travaux préliminaires portant sur le nouveau Plan stratégique avaient déjà été engagés en 2016. Cependant, le 125<sup>e</sup> anniversaire de la HCCH a été l'occasion de faire le point et de cartographier nos priorités stratégiques, y compris les nouvelles difficultés et opportunités pour la HCCH. L'objectif était d'élaborer un nouveau Plan stratégique susceptible d'aider la HCCH à asseoir sa prééminence dans le développement de solutions innovantes à l'échelle mondiale en droit international privé.

Le Plan stratégique de la HCCH pour la période 2019-2022 résultera d'un processus systématique conduit par les Membres sous la direction de son Excellence, Mme Maria Teresa De Jesus Infante Caffi, Ambassadrice du Chili auprès du Royaume des Pays-Bas. Il s'agit d'une refonte complète du Plan stratégique de l'Organisation de 2002. Il traduit néanmoins les expériences passées et renforce les objectifs établis de longue date de la HCCH. Ces derniers sont complétés par de nouvelles directions et de nouveaux éléments, dont bon nombre découlent des événements importants qui ont marqué le 125<sup>e</sup> anniversaire de la HCCH, y compris les conférences de la HCCH organisées à Hong Kong et Buenos Aires, ainsi que la session de réflexion des Membres qui s'est tenue en septembre 2018. Le projet en question sera soumis pour approbation au CAGP de mars 2019.

## Règlement intérieur de la HCCH

Lors de sa réunion de 2018, le CAGP a entériné la mise en place d'un Groupe de travail à composition non limitée afin de procéder à une révision complète du Règlement intérieur existant. Il a confié au Groupe de travail le soin d'envisager un large éventail de questions ayant trait au Règlement intérieur, notamment son application aux différents organes de la HCCH, des règles portant sur les observateurs lors des réunions de la HCCH et de quelle manière et selon quel calendrier procéder pour prendre des décisions à distance. Dans l'accomplissement de son mandat, le Groupe de travail est tenu de respecter les règles et procédures existantes de la HCCH. Il est prévu qu'il présente un projet d'ensemble de Règles procédurales au CAGP en 2020. Au cours de l'année 2018, le Groupe de travail s'est réuni à quatre reprises. Sous la présidence de Son Excellence M. Marcin Czepelak, Ambassadeur de Pologne auprès du Royaume des Pays-Bas, le Groupe de travail s'est à l'origine réuni pour poser les bases de ses travaux, puis a commencé à examiner la question des observateurs lors des réunions de la HCCH.

# L'équipe



## L'équipe du Bureau Permanent

(au 31 décembre 2018)

Mme Maryze BERKHOUT  
*Responsable des finances / Collaboratrice des ressources humaines senior*

M. Christophe BERNASCONI  
*Secrétaire général*

M. Frédéric BREGER  
*Collaborateur juridique*

Mme Florencia CASTRO  
*Coordinatrice juridique et du bureau (BRALC)*

Mme Mayela CELIS  
*Collaboratrice juridique principale*

Mme Marie-Charlotte DARBAS  
*Responsable de la gestion de l'information*

Mme Lydie DE LOOF  
*Coordinatrice des publications*

Mme Marie DEPLEDT  
*Assistante de bibliothèque*

Mme Willy DE ZOETE  
*Assistante administrative senior*

Mme Eugenia GENTILE  
*Assistante en finances / ressources humaines*

Mme Gérardine GOH ESCOLAR  
*Premier secrétaire*

M. Ignacio GOICOECHEA  
*Représentant (BRALC)*

Mme Maja GROFF  
*Collaboratrice juridique senior*

M. Stuart HAWKINS  
*Administrateur du site web / des technologies de l'information*

M. Thomas JOHN  
*Attaché du Secrétaire général / Collaborateur juridique principal*

Mme Anna KOELEWIJN  
*Responsable de l'administration*

M. Philippe LORTIE  
*Premier secrétaire*

M. Thomas MACHUELLE  
*Traducteur / Réviseur*

Mme Laura MARTÍNEZ-MORA  
*Collaboratrice juridique principale*

Mme Laura MOLENAAR  
*Collaboratrice administrative*

Mme Alix NG  
*Chef de bureau (BRAP)*

Mme Capucine PAGE  
*Collaboratrice juridique*

Mme Sophie PINEAU  
*Assistante personnelle du Secrétaire général*

M. Frank POON  
*Représentant (BRAP)*

Mme Mathilde PRÉNAS  
*Assistante administrative senior*

M. João RIBEIRO-BADAQUI  
*Premier secrétaire*

M. Victor TOMOV  
*Assistant financier / de projet temporaire*

M. Willem VAN DER ENDT  
*Services généraux*

Mme Livia VAN DER GRAAF  
*Collaboratrice de projet*

M. Brody WARREN  
*Collaborateur juridique*

Mme Ana ZANETTIN  
*Traductrice / Réviseur / Assistante administrative*

Mme Ning ZHAO  
*Collaboratrice juridique senior*

### Consultants auprès de la HCCH

#### **Consultants apportant un soutien en termes de travail normatif**

Mme Hannah BAKER  
*Projet Filiation / Maternité de substitution*

M. Emmanuel GUINCHARD  
*Projet Tourisme*

Mme Julianne HIRSCH  
*Projet Accords volontaires*

Mme Cara NORTH  
*Projet Jugements*

Mme Victoria STEPHENS  
*INCADAT*

M. Michael WELLS-GRECO  
*Projet Filiation / Maternité de substitution*

#### **Consultants apportant un soutien en termes de Gouvernance & de Fonctionnement**

Mme Helene GUERIN  
*Publications*

M. Willem-Paul HERBER  
*Comptable néerlandais certifié*

### Détachements auprès du Bureau Permanent

M. Keith LOKEN (*Avocat, détaché du Bureau des affaires consulaires, Département d'État des États-Unis auprès du Bureau Permanent (La Haye)*)

M. Dongwon KANG (*Juge, détaché de la Cour suprême de la République de Corée auprès du Bureau Permanent (La Haye)*)

Mme Judy XIONG (*Avocate, détachée du ministère des Affaires étrangères de la République populaire de Chine auprès du Bureau Permanent (BRAP)*)

Mme Caroline KORAH (*Avocate, Dawson Cornwell*)

### iSupport

M. Jean-Marc PELLET  
*Coordinateur d'iSupport*

## Programme de stage de la Conférence

### Stagiaires auprès du Bureau de La Haye, Pays-Bas

M. Phillip ADNETT (Royaume-Uni)	Mme Michelle OELOFSE (Afrique du Sud)
Mme Olga CERAN (Pologne)	Mme Julie PHELINE (France)
Mme Lindy CHRISTINE (Royaume-Uni)	Mme Rutuja POL (Inde)
Mme Josephine DOOLEY (Australie)	Mme Jeweher SAIDI (Tunisie)
Mme Katja KARJALAINEN (Finlande)	Mme Lenka VYSOKA (République tchèque)
Mme Alexandra KAYE (Australie)	Mme Charlotte WEINEKÖTTER (Suisse, Allemagne)
Mme Coline LOPEZ (France)	Mme Romina URSIC (Italie)
Mme Hana MIAN (Australie)	M. Hiroto YOSHIMI (Japon)
Mme Daphné MÉLÈS (France)	Mme Yao ZHANG (République populaire de Chine)

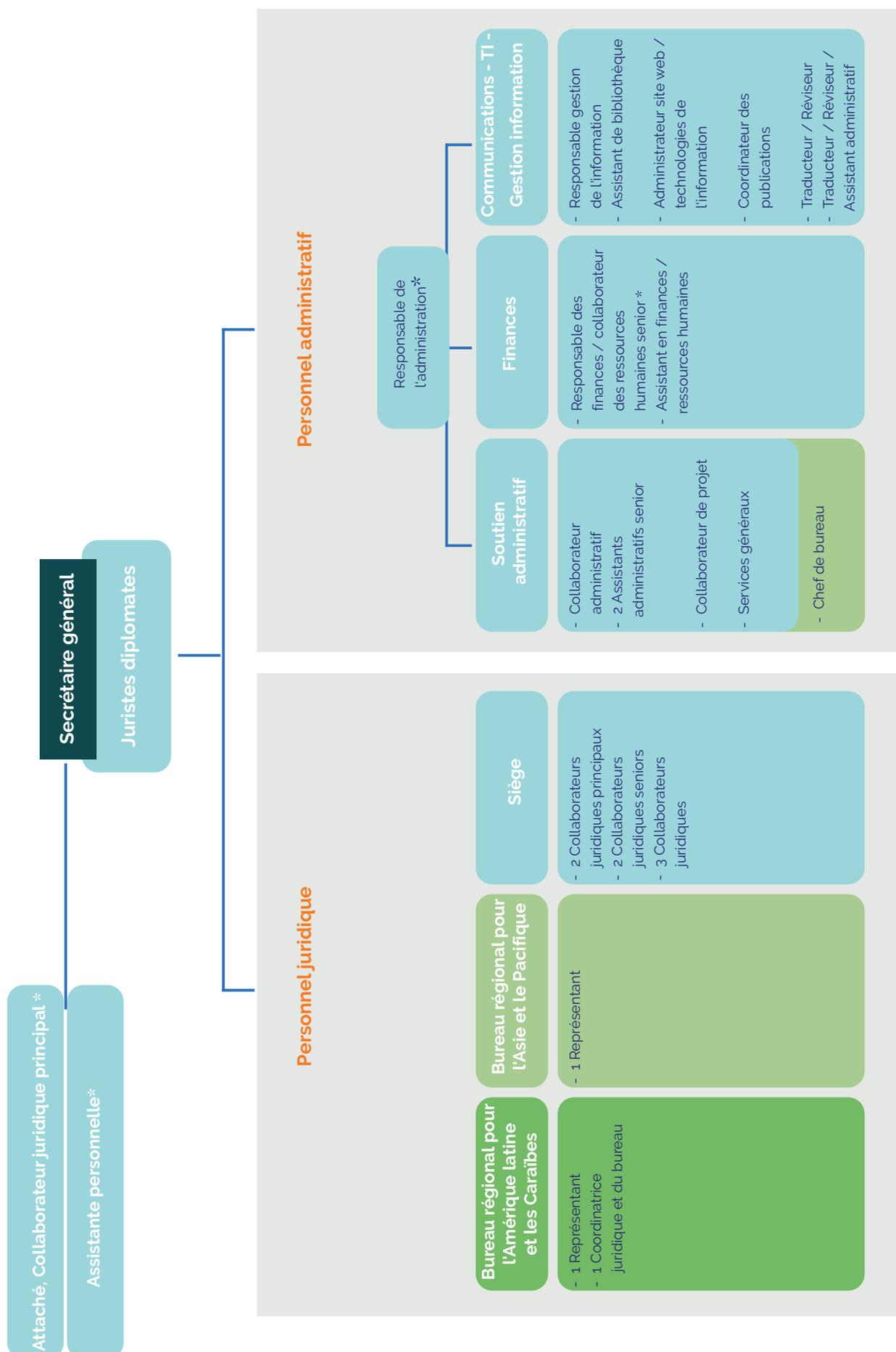
### Stagiaires auprès du Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes (BRALC) à Buenos Aires, Argentine

Mme Eliana ABOLSKY (Argentine)	M. Ignacio GUIMARD DRAVICH (Argentine)
Mme María Luz ALBORNOZ (Argentine)	Mme Emilia GORTARI WIRZ (Argentine)
Mme Laura ANTMANN (Argentine)	Mme María Camila QUIROGA (Argentine)
Mme Lucila BONANTINI (Argentine)	Mme Micaela RIOS CONTRERAS (Argentine)
Mme Julieta BURLLAILLE (Argentine)	Mme Sofia RODRÍGUEZ (Argentine)
Mme Carmen DEL PINO (Argentine)	Mme Verónica RODRÍGUEZ (Argentine)
M. Tomás ELIA (Argentine)	M. Tomás RODRÍGUEZ CORREA (Argentine)
Mme Magali FELMAN (Argentine)	Mme Constanza VELAZQUEZ (Argentine)
Mme Agustina GATTI (Argentine)	

### Stagiaires auprès Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique (BRAP) à Hong Kong, RAS de Hong Kong (République populaire de Chine)

Mme Yidan HUANG (République populaire de Chine)	M. Christopher LI (République populaire de Chine)
Mme Ruby WANG (République populaire de Chine)	Mme Jane Laarni PICHAY (Philippines)
Mme Olivia WEI Youjia (République populaire de Chine)	M. Sutpiti VATTANAHATHAI (Thaïlande)
Mme Jeremia Sarah CHOW (Canada)	Mme Nan JIANG (République populaire de Chine)
Mme Ailly HE (République populaire de Chine)	Mme Lyndan GAO (République populaire de Chine)
Mme Ruoyu MI (République populaire de Chine)	

# Organigramme du Bureau Permanent (2018)



Les stagiaires, le personnel temporaire, les consultants et les experts en détachement ne sont pas représentés dans le présent organigramme.

\* Membre du Bureau du Secrétaire général



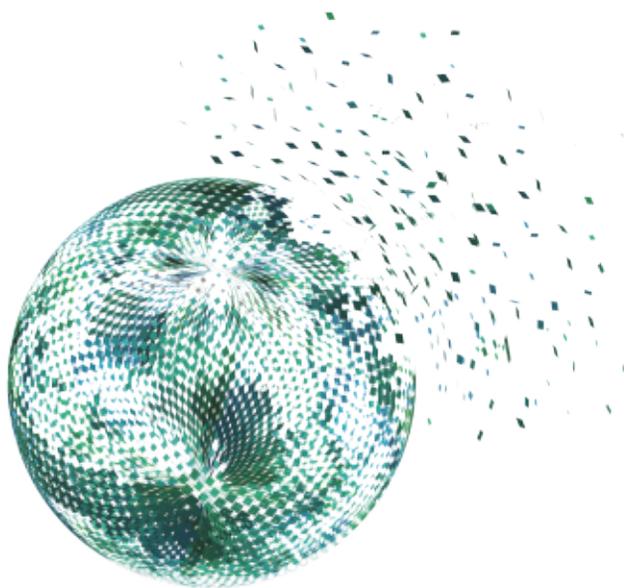
Bureau de La Haye, Pays-Bas



Bureau de Buenos Aires, Argentine



Bureau de Hong Kong, RAS Hong Kong (Chine)



## HCCH - Bureau Permanent

6b, Churchillplein  
2517 JW La Haye  
Pays-Bas

Tél. : +31 70 363 3303  
Fax : +31 70 360 4867  
Courriel : [secretariat@hcch.net](mailto:secretariat@hcch.net)  
Site web : [www.hcch.net](http://www.hcch.net)

*Auteur* : HCCH

Copyright © 2019 HCCH

Tous droits réservés

Crédits photos :

- Sicco van Grieken (125<sup>e</sup> anniversaire à La Haye, p. 8-12, 14-15, 17, 19)
- Guus van Eck (peinture, p. 3, 8, 19)
- iStock (p. 22-24, 30, 32, 36)

ISBN 978-94-90265-88-5